

o.715.21.U'ch - MI/tl

tr. de dialogue + prop. de V. Jaeger écarté quant à CEE/ONU - CEE. droit de - satisfaisant (maj. contre toutes font) - on s'en va pas, fort (nous n'ont en fait) - informations réciproques (tr. grand) - en fait rapport en sept. a été concurrencé (tr. grand) - CH-A → complémtaires, informations réciproques, coordination entre eux - CH-A → complémtaires, informations réciproques, coordination entre eux - CH-A → complémtaires, informations réciproques, coordination entre eux

Berne, le 13 août 1975

NOTE

[Cette ouverte de A.H. par le ministre (tr. fine Berne) Werner]

Transfert d'organes des Nations Unies

Le problème soulevé à propos d'un éventuel transfert à Vienne du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe est bien connu des deux parties. Nos vues ont été exposées par l'Ambassadeur Thalmann lors de sa visite à Vienne en mai dernier. Elles ont ensuite été exposées par le Chef du Département lui-même au Secrétaire général des Nations Unies, le 1er juillet. Récemment enfin, nous en avons informé les missions permanentes des pays membres de la CEE à Genève. Nos remarques ne concernent au demeurant pas seulement la CEE mais bien aussi tout organe genevois dont le transfert pourrait être envisagé par le Secrétariat de l'ONU.

Il nous importe avant tout, dans cette question, d'établir avec l'Autriche une collaboration aussi harmonieuse que possible et d'éviter une apparente concurrence qui serait préjudiciable aux intérêts des pays occidentaux.

Vienne et Genève doivent concevoir leurs rôles d'une manière complémentaire. A Genève, on assiste depuis le début du siècle à une croissance continue, quasi organique de la présence internationale. Une coopération étroite entre les divers secrétariats s'est établie et il serait difficile d'enlever certains éléments de l'édifice, qui tend à constituer un tout, sans porter préjudice à d'autres. S'il existe dans la population genevoise des milieux peu favorables aux organisations internationales, le Conseil d'Etat vient encore de confirmer



- 2 -

dans une lettre au Conseil fédéral tout le prix qu'il attache au maintien dans le canton d'organisations internationales. Le rôle de Vienne, lui, est plus récent. Plus que celui de Genève, sans doute, il est appelé à se développer encore par l'accueil des nouveaux secrétariats et des nouvelles organisations qui seraient créés. L'existence du Centre de Donau-Park et les conditions très libérales offertes par le Gouvernement autrichien ne manqueront pas d'exercer l'attraction voulue.

Nous ne voyons donc pas qu'il doive en résulter un problème entre l'Autriche et la Suisse. Il importe en revanche que les contacts demeurent étroits entre les deux Gouvernements et que ceux-ci s'informent mutuellement de leurs intentions et des projets dont ils auraient connaissance dans ce domaine. Les mêmes considérations valent aussi pour les conférences convoquées par l'ONU et pour les sessions d'organes, dont le calendrier, en ce qui concerne Genève, est lui aussi rôdé de longue date. C'est en particulier le cas des sessions d'été de l'ECOSOC et du PNUD, de la session de la Commission du droit international. (Nous signalons, dans ce contexte, que le nombre des réunions à Genève a été cette année inférieur d'environ 20 % aux prévisions.)

Annexes:

- Note à M. l'Ambassadeur Thalmann, du 28 avril 1975
- Note au Chef du Département, du 23 juin 1975
- Note du Directeur des O.I., du 2 juillet 1975
- Télégramme à notre Observateur auprès des Nations Unies, du 8 août 1975